

Orientations

Orientation 17. Explorer les paysages

Le paysage résulte de la combinaison entre les reliefs, végétations naturelles et les activités humaines. Toile de fond du cadre de vie, ce sont généralement les atteintes dont il fait l'objet qui font prendre conscience de la qualité du paysage préexistant. Il a pourtant la force d'être lisible, simple, organisé et facilement compréhensible. Autour des vallées qui recèlent des paysages sensibles et intimes, les rebords du plateau forestier jouent un rôle d'écrin à très fort enjeu. Sur les parties planes du territoire, les lisières forestières ont aussi un rôle structurant qui renforce leur importance paysagère. Si les enjeux paysagers sont faibles dans les vastes espaces de grandes cultures, ils peuvent rester relativement importants au sein des massifs forestiers, sauf à proximité d'éléments déclassants comme les autoroutes.

La qualité paysagère repose globalement sur une mosaïque harmonieuse entre les espaces naturels et semi-naturels entrecoupée de zones davantage anthropisées – grandes cultures, plantations et villages. Globalement, elle génère un sentiment de naturalité et d'équilibre respecté. Elle est renforcée par la présence de sites patrimoniaux à haute valeur paysagère, mais pas nécessairement bien caractérisés en dehors de quelques sites inscrits et classés. Cette qualité est aujourd'hui globalement préservée bien que potentiellement menacée d'uniformisation ou d'altérations plus profondes.

La qualité des ciels nocturnes est aussi remarquable, les sources de pollutions lumineuses étant peu nombreuses et essentiellement circonscrites aux bourgs. Elle constitue à la fois une trame noire favorable à la biodiversité nocturne et une opportunité d'observer les étoiles.

Ce diagnostic fait ressortir deux enjeux prioritaires. D'abord celui de mieux connaître et suivre le paysage, tout en faisant ressortir la valeur auprès des habitants et visiteurs du parc national. Puis s'inscrit celui de conforter la qualité paysagère globale, en conservant les éléments qui en font un patrimoine et en restaurant les éléments dégradés et dégradants.

Mesure n°1. Améliorer la caractérisation et l'appropriation du patrimoine paysager

[...]

MESURE N°1. AMÉLIORER LA CARACTÉRISATION ET L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAYSAGER

La priorité du Parc national est de mieux connaître son patrimoine paysager, de façon à mieux le préserver, le valoriser et en suivre l'évolution.

Avec ses partenaires, il complète rapidement la connaissance apportée par les atlas et études

Orientations

paysagères existantes qui permettent d'identifier les grandes composantes du territoire. Est ainsi posé le cadre d'une stratégie d'actions pour préserver la qualité paysagère. Elle s'appuie sur des inventaires complémentaires si nécessaires et une caractérisation plus fine des paysages qui font le patrimoine du parc national. Celle-ci s'inspire de l'analyse de l'évolution historique des paysages. Des cartes de sensibilité paysagères et des cahiers de recommandations sont mis à disposition des gestionnaires agricoles et forestiers ainsi que des élus pour les accompagner dans leurs décisions.

Sur la base de cette connaissance, l'établissement public mène une réflexion pour identifier l'outil le plus à même de permettre un suivi du patrimoine paysager. Cet « observatoire du paysage » doit en effet permettre de suivre les évolutions du paysage, d'appréhender les dynamiques de changement en intégrant la dimension subjective de la perception positive ou négative de ce dernier, et avoir une portée pédagogique pour permettre une sensibilisation des acteurs et du grand public.

Cette sensibilisation repose aussi sur le déploiement d'une véritable « éducation au paysage » au sein de la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable (cf. orientation 18), exploitant les pistes de valorisation évoquées précédemment.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- coordonne les inventaires et études	- participent à l'information de leur commune	État
- porte à connaissance et sensibilise sur les enjeux	- facilitent la réalisation des études	Régions et Départements et leurs services dédiés (CAUE) Communautés de communes
- suit l'évolution du paysage	- accueillent des aménagements paysagers	Acteurs de l'éducation à l'environnement
- recherche et mobilise des outils techniques et financiers		Gestionnaires de milieux

EXEMPLES D' ACTIONS

- Réaliser une étude paysagère du parc national.
- Mettre en cohérence et compléter les atlas paysagers départementaux.
- Poser les bases d'un observatoire du paysage.

[...]

Pages 148 et 149

Référence ID de l'article : #5599

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-06 09:07